COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE

Du lundi 11 juin 2012

Membres présents :

ARAMBURU Jean	CCD
BAUGIRAUX Marc	CLCV
BOITARD Joachim	UNICEM
BOUDOT Didier	ONF
BUIS Bernard	Conseiller général, Président SMRD
a mandat de TATIN Gabriel, PNR Vercors	
CANESTRARI Marcel	Mairie, Grâne
CHAILLOU Christian	Fédération dép. des Chasseurs Drôme
CROZIER Gérard	Maire, Allex – nouveau Président de la CLE
a mandat de ROCHE Jean-Charles, Crest	
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, Saint-Benoit-en-Diois
FAKRIM Mostafa	ARS
GERANTON Philippe	Mairie, Pontaix
GIRE Bernard	Sous-préfecture de Die
GOUBLE Josette	Mairie, Livron
GUIER Serge	Chambre Agriculture
JULIEN Jean	Mairie, Loriol
LADEGAILLERIE Jacques	Conseiller général
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
LEEUWENBERG Philippe	Conseiller général
a mandat de MOREL-DARLEUX Corinne, Conseiller régional	
MARTEAU David	Comité dép. Canoë-kayak
MATHIEU Roger	FRAPNA
PECCOUD	Représentant, Saillans
PEYRARD Franck	Fédération départ. de Pêche
PEYRARD Hervé	SI Allex-Montoison
REY Yvette	Mairie, Die
RIVIERE Jean	SIGMA
ROCHE André	CCC
a mandat de MANEN Maryline, maire Mirabel et Blacons	
ROUX Paul	CNR
SERRET Jean	Conseiller général, Président de la CLE
TAVAN Jean-Marc	Mairie, La Répara-Auriples
VEILLET Jean-Jacques	ASL Vallée de Boulc
VITALI Hervé	DDCS
VIVENZIO Angelo	Maire, Aix en Diois

Autres présents :

BABYLON Alain	Directeur SMRD
FALCONE Marie	Adjoint administratif, SMRD
FERMOND Chrystel	Animatrice SAGE, SMRD
GONNET Fabrice	Chargé de mission patrimoine naturel, SMRD
DAGOT Amanda	Stagiaire, SMRD
DARBOUSSET Alexandra	Stagiaire, SMRD
DUVAL Jérôme	Technicien rivières Observatoire, SMRD
NIVOU Julien	Chargé de mission hydro-morphologie et qualité, SMRD
PEGON François	Maire Saillans

Membres excusés :

ADARII, Agence de l'Eau, CCI, DREAL (Préfet coordonnateur de bassin et Directeur régional)

BOUCANSAUD Christian	ONEMA
GONTARD Jean-François	Fédé. Hôtellerie Plein air Drôme
HILAIRE Jean-Louis	CCVD
MONGE Franck	CCPS
ROYANNEZ Patrick	Conseiller général

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Ordre du jour :

1- Validation du compte rendu du 15 décembre 2011

2- Election du Président et du Bureau

3- Synthèse des avis reçus suite à la première phase de consultation sur le SAGE

4- Passage du SAGE en Comité de bassin et enquête publique

5- Bilan observatoire : situations quantitative et qualitative du bassin versant

6- Points divers
   - Adhésion au pacte d'Istanbul
   - Remise des prix aux gagnants du questionnaire Inf'EauDrom'
   - Accueil d'une délégation libanaise

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Le quorum aux deux tiers étant atteint (32 présents + 4 mandats sur 48 membres), Monsieur Jean SERRET, Président sortant, ouvre la séance. Emu, il souligne l'immense plaisir, au cours de ces quelques 18 années, d'avoir côtoyé des personnes de très grande valeur. Il est également très fier de tout ce qui a été réalisé jusqu'ici avec les membres de la CLE. Il ajoute qu'un tel niveau de réalisation reste exceptionnel. Il n'y a que très peu d'endroits où c'est le cas. Il conclut que la rivière est un secteur de développement extraordinaire.

R. MATHIEU tient à rendre hommage à J. SERRET avec qui, dit-il, les rapports n'ont pas toujours été très sereins. Ce qui n'a rien d'anormal, car ce qui est primordial, c'est le dialogue. En l'occurrence, il a apprécié la qualité d'écoute de J. SERRET. Avec Biovallée, de belles perspectives s'offrent à lui.

F. PEGON, n'étant pas membre de la CLE, souhaitait, par sa présence, rendre un témoignage en vue de préparer l'avenir. Un travail important a été réalisé, notamment dans le domaine de la sécurisation des habitants. Il remercie cette instance partenaire, qui reste à l'écoute des collectivités.

B. BUIS salue également le partenariat de la CLE et du SMRD qui en fait le secrétariat. En effet, avec G. CROZIER, Vice-président du SMRD, il souhaite poursuivre cet engagement.

1- Validation du compte rendu du 15 décembre 2011

Sans observation de l'assemblée, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2- Election du Président et du Bureau

Présidence :
J. RIVIERE, doyen du collège des Elus, procède à l'appel à candidature pour la Présidence de la CLE. Seuls les élus disposent d'un droit de vote.

G. CROZIER, maire d'Allex, Vice-président de la CCVD et du SMRD, se porte candidat. Il rappelle sa passion et son implication pour la rivière, élément déterminant pour « prendre le flambeau ». C'est un beau challenge qui va s'inscrire dans la durée. Il s'est rendu très récemment au 6e Congrès de l'Eau à Marseille. Le territoire est précurseur en matière d'eau et de rivière. Le fer de lance de son engagement et de mettre toute l'énergie nécessaire incombant à la présidence. Il adresse un grand merci à Jean SERRET.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le collège des élus élit, à l'unanimité et à main levée, le nouveau Président de CLE, en la personne de Gérard CROZIER.

Au terme de cette élection, G. CROZIER et C. FERMOND, désirent dire quelques mots à l'attention de J. SERRET et de son engagement pour le territoire et la rivière. Ils déroulent les quatre moments forts qu'ont été : la création de la CLE et de sa présidence en 1993, le premier SAGE de France approuvé en CLE en 1997, la récompense du River price dont la structure porteuse fut la CCVD, et en 2011 l'approbation en CLE de la révision du SAGE Drôme.

Bureau de CLE :
G. CROZIER prend la présidence de la séance.

Il explique que M. GARCIA (DDT), chef de la MISEN, a reçu une sollicitation de l'ARS pour intégrer le bureau de CLE. L'ARS faisant déjà partie de la MISEN, G. CROZIER ne juge pas nécessaire de prendre en compte cette demande qui obligerait à retirer un des membres actuels de ce collège. L'ARS sera invitée en tant qu'expert selon les sujets à l'ordre du jour des bureaux. En conséquence, il propose la liste de composition du Bureau de CLE suivante, détaillée par collège :

Collège des collectivités locales et établissements publics (8 membres)
BUIS Bernard, SMRD
DEGUEURCE Bertrand, Saint-Benoît-en-Diois
GOUBLE Josette, Livron sur Drôme
LAGARDE Henri, maire de Menglon
MONGE Franck, CCPS
ROCHE André, CCC
ROCHE Jean-Charles, Crest

SERRET Jean, Conseiller général

Collège des usagers (4 personnes)
CROUZET Jean-Paul, Président SI Allex-Montoison ou son représentant
MATHIEU Roger, Délégué FRAPNA ou son représentant
MONNET Jean-Claude, Président FDPPPMA ou son représentant
VEILLET Jean-Jacques, Président ASL Vallée de Boulc ou son représentant

Collèges des représentants de l'Etat (4 membres)
Agence de l'Eau
DDT (Chef de la MISEN)
DREAL
ONEMA

B. DEGUEURCE souligne que les élus sont fréquemment minoritaires en Bureaux de CLE. Il insiste pour plus d'implication de chacun des membres de ce collège.

Il est vrai que la CLE est une structure qui se réunit souvent et travaille beaucoup, précise G. CROZIER qui prend bonne note de cette remarque.

La liste ainsi déterminée est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

3- Synthèse des avis reçus suite à la première phase de consultation sur le SAGE

Un projet de synthèse des avis a été adressé la semaine dernière à tous les membres de la CLE.

G. CROZIER laisse la parole à C. FERMOND qui va détailler cette synthèse et la compléter avec l'avis de la Région reçu vendredi dernier en soirée.

Suite à l'approbation à l'unanimité obtenue en CLE plénière le 15 décembre 2011, la consultation a été lancée dès janvier pour s'achever fin mai.
Diverses présentations du SAGE ont été réalisées et un support de présentation ainsi qu'un projet de délibération ont été mis à disposition des collectivités.

Cette synthèse reprend le plus important du contenu des avis.
Le taux global des retours est de 67/112, soit 60 %.

a. Collectivités : 1 sans avis ; 7 Refus ; 32 Favorable sans réserve ; 25 Favorable avec réserves

Les avis favorables sous réserves concernent les ZH et proviennent de la CCD et de 15 communes : à revoir ou améliorer.

b. Groupements compétents : Avis favorables SMRD et PNRV

c. Chambres consulaires : Avis favorable avec réserves de la CA

d. Autorité environnementale et MISEN : Avis favorables avec réserves

A la demande de l'ARS, il est proposé d'ajouter un point au projet envoyé, concernant la sous-estimation de l'étude d'AEP.

La Région émet 3 remarques :
- enjeux zones humides (zonage ZHIEP pour volet plus ambitieux)
- étude géomorphologique (schéma d'organisation pour le déroulé de l'espace fonctionnel) : clarifier ce point
- clarification des indicateurs de suivi du SAGE (observatoire)

Aujourd'hui, ces remarques sont consignées. Il convient toutefois de s'assurer que tout a bien été réceptionné.

Le Président tient à apporter une modification au projet de délibération qui a été envoyée. En effet, le paragraphe suivant sera intégré dans le compte rendu et retiré de la délibération :

« Le Président rappelle que l'Etat travaille également à différents chantiers (porté à connaissance des zones humides, classement des cours d'eau en liste 1 et 2 et en réservoir biologique, plan nationaux

apron ou anguille…). Ces démarches réglementaires ne doivent pas être confondues avec la volonté de la CLE de travailler dans la concertation, la recherche des consensus et l'accompagnement du territoire pour leur mise en œuvre à travers bon nombre des dispositions du SAGE. »

J. SERRET demande le pourquoi d'une telle modification.

G. CROZIER répond que c'est une demande de B. GARCIA, Chef de la MISEN à la DDT, ce texte pouvant laisser entendre, par opposition, que les services de l'Etat ne travaillent pas en concertation.

Puis il met aux voix la délibération ainsi modifiée qui ***est adoptée à l'unanimité.***

4- Passage du SAGE en Comité de bassin et enquête publique

Maintenant que la CLE a pris connaissance de ces remarques, G. CROZIER informe du passage en Comité de bassin prévu le 2 juillet prochain.
Le bureau va maintenant travailler à la façon de prendre en compte ces remarques et une CLE plénière se tiendra probablement en septembre pour amender le travail du bureau et déclencher l'étape d'enquête publique.

5- Bilan observatoire

J. DUVAL, technicien rivière, présente la situation quantitative et qualitative du bassin versant, sur la base d'un power point.
Il précise que les données recueillies proviennent principalement de l'Etat (ONEMA, DREAL, Agence Eau). L'Etat français, afin de pouvoir réfléchir à la qualité de ses « eaux », a donc découpé son territoire en différentes masses d'eaux.
Le suivi des masses d'eaux (écologique et chimique) est réalisé, dans le bassin versant de la Drôme, sur 6 masses d'eaux superficielles principales.
Il constate une amélioration globale au niveau des points de mesure.

Commentaires de l'assemblée :
Etat chimique des stations de suivi qualité des eaux superficielles
J. SERRET et R. MATHIEU signalent que la problématique de la pisciculture de la vallée de la Gervanne existe depuis 20 ans. Pourquoi n'est-elle toujours pas en conformité pour régler le problème ? Il va bien falloir un jour donner une date limite ! Sans preuve, rien ne peut être engagé. L'état sur l'aval de ce cours d'eau est vraiment très dégradé.
F. PEYRARD indique qu'il y a 3 piscicultures sur le territoire, suivies par la DDT. La pisciculture incriminée a largement été verbalisée par le passé. Aujourd'hui, elle appartient à un repreneur. Il y a de nouveaux filtres et une grille de décantation depuis 3 ans. Le problème devrait être réglé dans les mois à venir.
A la demande de M. BAUGIRAUD sur la gestion piscicole de la fédération de la pêche, F. PEYRARD répond qu'il n'y a plus aucun intrant externe. Toute la population réintroduite est autochtone.
J. DUVAL poursuit son exposé et aborde la pollution au tributhylétain, substance pour traiter le bois.
Qui n'est plus détectée sur Charens, demande R. MATHIEU ?
B. BUIS souligne que les données ne concernent que les années de 2007 à 2010.

Qualité eaux de baignade
M. FAKRIM indique que les normes ont changé notamment pour les eaux de baignade.
A savoir si, en 2009, les coliformes ont été détectés ou pas, répond J. DUVAL.

Qualité eaux d'alimentation
En ce qui concerne l'eau potable, Y. REY demande où se font les analyses. Est-ce, au plus près du robinet ?
H. LAGARDE demande sur quels sites se sont faites les analyses sur 2011. Sur sa commune, elles se font une fois par trimestre.
B. BUIS précise qu'elles ne se font qu'une fois par an sur certaines communes.
M. FAKRIM complète l'information : ces données sont disponibles sur le site internet www.sante.gouv.fr/eau-potable.html, « eau potable ». Les ressources et captages, incombent bien aux commues.

H. LAGARDE ajoute que l'eau est naturelle au captage. C'est après que la pollution peut survenir.
J. DUVAL précise que les mesures sont réalisées sur le réseau, au plus près du robinet, pour l'intérêt du consommateur.

Stations de suivi de débits sur le BV Drôme
Zoom sur le Bez. Le module est le débit moyen interannuel calculé sur l'année hydrologique et sur l'ensemble de la période d'observation de la station. Ce débit donne une indication sur le volume annuel moyen écoulé et donc sur la disponibilité globale de la ressource.

J. SERRET rappelle qu'il est important d'analyser ces données au regard des trois dernières années déficitaires.

J.DUVAL poursuit sa présentation, en détaillant les différents niveaux et évolutions des nappes du bassin.

B. DEGUEURCE constate que le niveau des nappes est actuellement très supérieur à celui de 2003 (année sèche).
J. DUVAL est du même avis mais modère le propos en disant que les données varient beaucoup en fonction des points de mesure.
M. BAUGIRAUD met en avant la difficulté des nappes à remonter, notamment à cause de la suppression des talus, haies, fossés et l'augmentation des surfaces imperméabilisées.

G. CROZIER remercie J. DUVAL pour cette très bonne prestation.

6- Points divers

Adhésion au pacte d'Istanbul
G. CROZIER expose succinctement ce point. Il s'agit d'une démarche volontaire qui engage les maires et les collectivités locales. Cet accord est non contraignant et encourage toutes les actions en faveur de l'eau (gestion de la ressource et changement climatique) pour le millénaire à venir. L'eau est un domaine public et doit le rester. C'est une charte volontaire. Il a eu le plaisir et l'honneur de signer ce document pour la CCVD.

M. BAUGIRAUD demande si cette adhésion a des répercussions financières.

F. PEYRARD pense qu'il sera difficile de l'appliquer.

G. CROZIER répond qu'il n'y a aucune implication financière spécifique. La loi sur l'eau et les SAGE permettent à notre territoire d'être en avance sur bien d'autres. Il faut essayer de colporter notre expérience tout en étant à l'écoute des autres et apprendre.

J. SERRET ajoute que ce travail réalisé dans les différents pays est une immense solidarité. Au niveau mondial, les eaux de surface sont polluées alors que les eaux souterraines doivent être sauvegardées, sans atteinte d'aucune sorte. Certaines ont été déclarées patrimoine mondial pour leur pureté, pourtant, la Chine et l'Arabie Saoudite les utilisent déjà pour le nettoyage des microprocesseurs. On ne peut pas faire n'importe quoi avec l'eau. Ce bien est transmis à nos enfants.

Ce pacte est validé par l'assemblée qui autorise G. CROZIER à le signer.

Présentation des deux stagiaires du SMRD
A. DARBOUSSET travaille sur les zones humides <1000 m^2 et A. DAGOT œuvre sur le volet communication de la révision du SAGE.

Remise des prix aux gagnants du questionnaire Inf'EauDrom'
A. DAGOT explique qu'un questionnaire a été diffusé, via le dernier Inf'EauDrom', à toutes les communes du bassin versant et le sujet portait sur la connaissance du SAGE Drôme. Ce questionnaire sera proposé tous les 5 ans pour voir l'évolution de cette connaissance. Il s'agit d'un des indicateurs de suivi du SAGE Sur 32 retours, tous ont été remplis sérieusement. A cette occasion, 6 personnes ont découvert le SAGE. La population est intéressée par le sujet, ce qui est plutôt positif.

B. BUIS souligne que le bulletin en question (Inf'EauDrom) est imprimé et distribué en 20 000 exemplaires, deux fois par an.

A. DAGOT précise qu'un tirage au sort a permis de révéler les trois gagnants dont deux ont pu faire le déplacement, ce jour, et recevoir leurs lots du Président de la CLE.

M. SAGE de Crest, dont le nom semble prédestiné, a obtenu la 2ème place et gagné une descente sur la Drôme en canoë. Ironiquement, il trouve qu'on a beaucoup parlé de SAGE à cette séance !

Mme CORREARD de Die obtient la 1ère place, et se voit offrir un vol en planeur.

Quant au 3e prix, le livre intitulé « Rivers journey », est attribué à M. GREPAT de Die et lui sera envoyé par courrier au plus vite, ce dernier s'étant excusé de ne pouvoir se déplacer.

Les vainqueurs, ravis, sont félicités par J. SERRET, G. CROZIER et B. BUIS au nom de la CLE et du SMRD.

Accueil d'une délégation libanaise
Brièvement, G. CROZIER annonce qu'une délégation libanaise est intéressée par la démarche du SAGE et se rendra en Drôme sur deux jours. A cet effet, plusieurs membres de la CLE seront sollicités.

Le Président remercie l'assemblée de son attention et lève la séance à 16h30.

Le Président de CLE,

G. CROZIER